

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 septembre 2009 de M^{me} Diana Duarte Rizzolio, intitulée: «Circulation à la Jonction: quelle sécurité pour les piétons pendant les travaux du TCOB».

TEXTE DE LA QUESTION

Des associations de parents d'élèves et d'habitant-e-s du quartier de la Jonction ont interrogé plusieurs membres du Conseil administratif sur les problèmes occasionnés par le chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), sur les passants et enfants du quartier, notamment le trottoir côté chaussée montant vers la route de Chancy devenu trop étroit. Quelles mesures ont été prises?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il faut tout d'abord rappeler que l'Etat de Genève pilote l'ensemble des travaux liés à l'infrastructure des tramways et que la Ville de Genève accompagne ce chantier en réalisant des aménagements complémentaires.

L'information aux riverains est assurée par le délégué aux maîtres d'ouvrages (Gestech assistance), mandaté par l'Etat, qui organise, depuis le 3 décembre 2009, des séances de coordination tous les deux mois. Celles-ci regroupent les associations de parents d'élèves, la police municipale, les filotiers, les patrouilleurs scolaires, le Service des écoles et institutions pour l'enfance, et permettent d'informer des différentes phases de chantier et de l'avancement des travaux, en vue d'assurer au mieux la sécurité des piétons. De plus, pour chaque étape de circulation, des flyers sont affichés dans les entrées des immeubles.

Concernant le trottoir côté chaussée montant vers la route de Chancy, suite aux remarques des habitants et à votre question, nous avons sollicité la Direction générale de la mobilité, le 4 septembre 2009. Celle-ci a exprimé un refus d'entrer en matière, par son courrier du 30 septembre 2009, selon copie jointe, en relevant que «le trottoir est de la même largeur que celui où se situait l'ancien arrêt; toutefois, l'impression de danger, en raison de la vitesse des véhicules, était moins ressentie du fait de la largeur plus importante de la présélection».

A ce jour, les étapes de circulation ont progressé et ce trottoir n'est plus soumis au danger de la circulation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 12 janvier 2011.

Annexe: copie de la lettre du 30 septembre 2009 de la Direction générale de la mobilité à M. Pagani, maire.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Direction générale de la mobilité

DT - DGM
Rue du Stand 20
1204 Genève

Ville de Genève
M. Rémy Pagni, Maire
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
Case postale 3983
1211 Genève 3

N^oréf. : T.Hostettler/vb/2009-01271

Genève, le 30 septembre 2009

Concerne : TCOB - Rue des Deux-Ponts

Monsieur le Maire,

Nous nous référons à l'échange de mail entre Mme Rizzolio, vous-même et M. Mégevand, concernant les arrêts provisoires de la rue des Deux-Ponts et dont le contenu a retenu toute notre attention.

L'étape actuelle du chantier est prévue pour durer jusqu'à la fin de l'année. Le déplacement de l'arrêt est prévu pour l'étape actuelle ainsi que la suivante soit environ jusqu'à mi 2010.

Pour la seconde étape, nous avons étudié la possibilité d'élargir la présélection de droite afin d'éloigner les véhicules du trottoir. Cette solution induit une modification complète des marquages, des phases de feux lumineux, pour les carrefours Deux-Ponts/Vélodrome et Deux-Ponts/Ernest-Ansermet, ainsi que la modification des plannings d'intervention

Cependant la nouvelle régulation qui serait mis en place au droit du carrefour rue des Deux-Ponts rue du Vélodrome n'est pas acceptable au regard de la capacité du carrefour à assurer ainsi que de fortes remontées de véhicules sur la rue du Vélodrome et du Boulevard Carl-Vogt.

Il est à relever que le trottoir est de la même largeur que celui où se situait l'ancien arrêt; toutefois, l'impression de danger, en raison de la vitesse des véhicules, était moins ressentie, du fait de la largeur plus importante de la présélection.

Regrettant de ne pouvoir accéder à votre requête, nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Enrique Marti
Chef du service des enquêtes de
circulation et chantiers

Copies à : M. Mégevand, Ville de Genève
M. Correnti, Bureau ZS
M. Leutwyler, DCTI

PagniR - 2009-01271.doc